



www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2020-133 du 20 novembre 2020

OBJET – Théâtre du Briançonnais : grille tarifaire 2020/2021

Rapporteur : Mme Catherine VALDENNAIRE

Le 20 novembre 2020 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 novembre 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 33

Nombre de pouvoirs : 4

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Titulaires présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LÉON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY
M. Jean-Pierre MASSON à Mme Patricia ARNAUD.

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2019-07.05.004 du 05/07/2019 approuvant les statuts de la CCB notamment en matière de gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire, dont le Théâtre du Briançonnais,

Vu la convention de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation de l'équipement « Théâtre du Briançonnais » en date du 26 avril 2017, attribuant la délégation à l'Association de Développement Artistique et Culturel (ADAC) du Briançonnais pour une période de 6 ans, allant du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2023,

Vu l'article 20-2 de cette convention de délégation de service public, relatif aux conditions de variation des tarifs,

Vu la demande formulée par le délégataire, l'Association de Développement Artistique et Culturel (ADAC) du Briançonnais d'adopter une nouvelle grille tarifaire à partir de la saison 2020/2021 pour s'adapter aux difficultés liées à la crise sanitaire et simplifier la grille tarifaire ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture » du 5 novembre 2020,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Valide** la grille tarifaire 2020/2021 ci-dessous du Théâtre du Briançonnais qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2020 :
 - un tarif normal à 10 €
 - un tarif réduit à 8 € : - de 18 ans, minimas sociaux, RSA, AAH (Allocation Adulte Handicapé), CMUC (complémentaire santé solidaire), ASPA (allocation aux personnes âgées), CMU, coefficient < 650 euros.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date affichage : 26 NOV. 2020

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.